



PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

CAPA des ens. du 2d degré, prof. de l'ensam, cpe, psy. de Toulouse

CAPA
333

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00		au 08/12/2022 à 17h00	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 16 992	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées 7		
B. Nombre de votants	B = 7 680		Nombre de sièges à pourvoir P = 19		
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 174		Quotient électoral (2 décimales)		
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 7 506		$G = \frac{D}{P} = \frac{7\,506}{19} = 395,05$		

Nom des syndicats et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = P)	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{S}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{S}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			Nombre d'élus titulaires par liste
				1er siège	2ème siège	3ème siège	
FNEC FP FORCE OUVRIERE	FO-FNECFP	712	1			3° - 356,00	2
SE-Unsa Votre allié du quotidien	SE-UNSA	1 335	3				3
AVEC LA FSU POUR LE SECOND DEGRÉ	FSU	3 128	7	1° - 391,00			8
SNALC De l'école au supérieur	SNALC	702	1			4° - 351,00	2
Sgen-CFDT Agir pour tous	Sgen-CFDT	446	1				1
CGT Educ'action CAPA 2nd degré - Toulouse	CGT Educ'action	769	1		2° - 384,50		2
Sud éducation-Solidaires	SUD	414	1				1

Dans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :

Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartition des suffrages entre organisations (en %)

Élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire académique compétente pour les membres des corps des professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques, des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré, des professeurs certifiés, des adjoints d'enseignement, des professeurs d'éducation physique et sportive, des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive, des professeurs d'enseignement général de collège, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs de l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers, des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale de l'académie de Toulouse

SCRUTIN DU 8 DÉCEMBRE 2022

Réunion du 8 décembre 2022

PROCLAMATION DES RESULTATS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 7 novembre 2022, le bureau de vote réuni le vendredi 9 décembre 2022, à 2 heures 08, au rectorat de Toulouse sis 75 rue Saint Roch 31400 Toulouse, proclame les résultats électoraux suivants :

A. Composition du bureau de vote

Président : Monsieur Laurent MACH, SGA-DRH

Secrétaire : Madame Frédérique RUFAS, Directrice DPE

Délégués des listes :

1. Messieurs Christian ROBERT et Christopher GAUTIER, délégués titulaire et suppléant de la liste FO
2. Messieurs Cyril LEPOINT et François DALVERNY, délégués titulaire et suppléant de la liste SE UNSA
3. Monsieur Sylvain LAGARDE et Madame Hélène TRESSENS, délégués titulaire et suppléant de la liste FSU
4. Messieurs Pierre VAN OMMESLAEGHE et AUGÉZ-SARTRAL, délégués titulaire et suppléant de la liste SNALC
5. Messieurs Cyril MAZZON et Jacques MONTEGUT, délégués titulaires et suppléant de la liste SGEN CFDT
6. Messieurs Frédéric MARFAING et Youssef EL BASRI, délégués titulaire et suppléant de la liste CGT Educ'action
7. Madame Dominique BURLOT et Monsieur Bruno SENTENAC, délégués titulaire et suppléant de la liste SUD Education Solidaires
- 8.

B. Résultats du dépouillement

Données générales

Nombre des électeurs inscrits :	16992
Nombre des votants :	7680
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	174

CLLM PR
JK CR
Yp
Page 1 sur 7

Nombre de suffrages valablement exprimés :	7506
Nombre de sièges à attribuer :	19

Listes en présence

Listes en présence	FO	UNSA	FSU	SNALC	SGEN CFDT	CGT	SUD
Nombre de voix	712	1335	3128	702	446	769	414

C. Calcul du nombre de sièges attribués à chaque liste en présence

Etape 1 : calcul du quotient électoral (QE) =

395,05

(QE = Nombre de suffrages valablement exprimés / Nombre de sièges de titulaires à pourvoir)

Etape 2 : répartition des sièges suivant le QE

Listes en présence	Nombre de siège(s) obtenu(s) selon la règle du QE
FO	1
UNSA	3
FSU	7
SNALC	1
SGEN CFDT	1
CGT	1
SUD	1

Nombre de sièges pourvus selon la règle du QE (A) sur nombre total de sièges de représentants titulaires à pourvoir (B) répartis selon la règle du QE =

15/19

Nombre de sièges restant à pourvoir (B) – (A) =

4

Etape 3 : répartition selon la plus forte moyenne (PFM) si nécessaire :

Attribution du siège n° 16

Listes en présence	Plus forte moyenne
FO	356
UNSA	334
FSU	391
SNALC	351
SGEN CFDT	223

LM

CR

FK

YE RR

CGT	385
SUD	207

La listeFSU.... a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n°_16__.

Attribution du siège n°_17_____

Listes en présence	Plus forte moyenne
FO	356
UNSA	334
FSU	348
SNALC	351
SGEN CFDT	223
CGT	385
SUD	207

La listeCGT... a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n°_17__.

Attribution du siège n°_18_____

Listes en présence	Plus forte moyenne
FO	356
UNSA	334
FSU	348
SNALC	351
SGEN CFDT	223
CGT	256
SUD	207

La listeFO a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n°_18.

LM

FR

DC

Attribution du siège n°_19

Listes en présence	Plus forte moyenne
FO	237
UNSA	334
FSU	348
SNALC	351
SGEN CFTD	223
CGT	256
SUD	207

La listeSNALC... a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n°_19.

Résultats :

Listes en présence	Nombre de sièges obtenus à l'issue de la répartition
FO	2
UNSA	3
FSU	8
SNALC	2
SGEN CFTD	1
CGT	2
SUD	1

D. Représentants des organisations syndicales proclamés élus

Titulaires	Hélène TRESSENS FSU
	Pascal MARTIN FSU
	Joëlle JALABERT FSU
	Véronique GARRIGUES FSU

LM
etc 48

CR

OK

	Aurélien BOROT FSU
	Jérôme BADET FSU
	Marion LEON FSU
	Valérie RAMOND FSU
	Cyril LEPOINT SE UNSA
	Cécile DELAPLACE SE UNSA
	Valérie LARROQUE SE UNSA
	Frédéric MARFAING CGT
	Emilie TRAVERSE CGT
	Jean-Marc FOISSAC FO
	Jean-François MAZALEYRAT FO
	Pierre VAN OMMESLAEGHE SNALC
	Tiphaine VILLAIN SNALC
	Jean Martial COURTY SGEN CFDT
	Marine LUGANS SUD Education
Suppléants	Géraldine IRUBETAGOYENA FSU
	Floréal HEMERY FSU
	Nathalie CHARTON FSU
	Estelle CARRIER FSU
	David CLUZEL FSU
	Céline RICHARD FSU
	Hélène GALICHET FSU
	Emmanuelle FARADONI FSU
	François DALVERNY SE UNSA
	Julien RODRIGUES SE UNSA
	Laurie SIGNE SE UNSA
	Youssef EL BASRI CGT
	Basile MOUTON CGT
	Candice SABADIE FO
	Lydie LANSARD FO

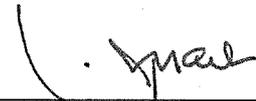
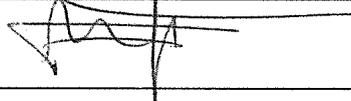
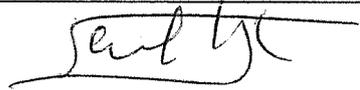
OK LM CR
 NFE

	Jean-Christophe DEYDIER SNALC
	Véronique SAUVINET SNALC
	Catherine TROUBAT SGEN CFDT
	Bérengère BASSET SUD Education

E. Observations

Vois document fourni en annexe pour le FSU

F. Emargements

Le président Laurent MACH	
La secrétaire Frédérique RUFAS	
Les délégués de listes ou leurs suppléants	
Quint - ROBERT FNECFP.FO	
Jan Ann en laofte Pierre	
Sylvain Lagarde	

EL BASRI YOUSSEF



RAZZAN Cyril



ELEMENTS

PORTES AU PV d'

En amont des opérations de vote :

- La distribution des notices de vote a pu se faire dans certains EPLE sans remise contre signature ; il en est de même lorsque les notices ont été adressées par La Poste, avec des écarts de pratiques relevées suivant les émetteurs de ces courriers : courrier à domicile, EPLE tête de PIAL, EPLE de rattachement, et notice mise à disposition à distance du lieu d'exercice.
- Certains EPLE n'ont jamais reçu les notices de vote, tout comme certaines catégories de collègues, exclus a priori de l'envoi de ces notices : remplaçants, AESH, personnels précaires en général. L'ensemble de ces collègues a dû s'en remettre à la procédure de réassort.
- Difficultés prolongées à établir et compléter les listes électorales, sans assurance au final que ces listes soient totalement fiables.

Durant la campagne électronique :

- de très nombreux EPLE n'ont pas procédé à l'affichage réglementairement prévu des listes de candidatures, des professions de foi, ni les affiches relatives à la publicité du vote malgré des mises en garde spécifiques et des alertes répétées
- certaines organisations ont eu la possibilité de poster deux voire trois envois de messages électroniques durant la période de campagne électronique.
- Communication institutionnelle insuffisante vis à vis de l'ensemble des électrices et électeurs pour informer sur la tenue du vote et ses modalités ;
- de très nombreux EPLE n'ont pas procédé à l'affichage réglementairement prévu des listes de candidatures, des professions de foi, ni les affiches relatives à la publicité du vote malgré des mises en garde spécifiques et des alertes répétées
- envoi d'un nombre excessif de mails sur les boîtes des écoles, dont beaucoup ne concernaient même pas les directeurs et directrice, qui a brouillé les messages sur le processus électoral

Durant le vote :

- la liste des kiosques de vote mis en place dans certains sites ne couvrait pas la totalité des EPLE de l'académie, privant potentiellement de possibilité de vote des électeurs présents sur site.
- de très nombreux EPLE n'ont pas procédé à l'affichage réglementairement prévu des listes de candidatures, des professions de foi, ni les affiches relatives à la publicité du vote malgré des mises en garde spécifiques et des alertes répétées
- des perturbations de l'accès à la solution de vote ont été relevées à plusieurs reprises durant la période de vote
- problèmes récurrents de réassorts qui ne marchent pas (temps de latence, code reçu refusé nécessitant un 2ème réassort), ou dont les envois sont bloqués par les FAI recepteurs, car considérés comme spam
- des difficultés, voire impossibilité d'accès aux messageries professionnelles, notamment pour les collègues ayant déjà disposé d'une telle adresse, ou en disposant dans le Supérieur.